



# Contribuer à la démocratie

Renforcer les capacités pour répondre aux besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir.

Genève, 22 octobre 2008



**ASGP**  
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES  
GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

# Contribuer à la démocratie

Renforcer les capacités pour répondre aux besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir

Genève, 22 octobre 2008

Union interparlementaire

Association des secrétaires généraux des parlements

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions

2009



# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Remerciements .....                     | 4  |
| Avant-propos .....                      | 5  |
| 1. Introduction .....                   | 6  |
| 2. Document d'information .....         | 7  |
| 4. Délibérations .....                  | 13 |
| 5. Remarques finales .....              | 28 |
| 6. Conclusions et recommandations ..... | 29 |



**"Pour être mieux à même d'innover et de répondre aux besoins de leurs membres, les bibliothèques doivent gérer les changements, faire preuve de souplesse, mettre à profit les connaissances de leur personnel, et entretenir une culture axée sur la collaboration et la créativité. Toutefois, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire."**

M. Iain Watt  
*responsable des services aux usagers*  
 Bibliothèque du Parlement européen





# Remerciements

Le présent rapport a été établi et traduit par la Bibliothèque du Parlement canadien.

Les documents et présentations de la Conférence peuvent être consultés à l'adresse suivante :

[www.ipu.org/splz-f/asgp08.htm](http://www.ipu.org/splz-f/asgp08.htm)  
[www.archive.ifla.org/VII/s3/conf/geneva\\_16-10-2008.htm](http://www.archive.ifla.org/VII/s3/conf/geneva_16-10-2008.htm)

RAPPORTS ET DOCUMENTS No 59

Copyright © Inter-Parliamentary Union 2009  
Tous droits réservés  
Imprimé en France

ISBN: 978-92-9142-424-5

Toute production, conservation dans un système de mise en mémoire, ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, par le biais de photocopies, d'enregistrements ou autre, de tout ou partie de cette publication est interdite sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

La diffusion de cette publication est soumise à la condition que soit sollicitée l'autorisation préalable de son éditeur pour tout prêt, vente, location ou diffusion, par voie commerciale ou autre, l'ouvrage devant conserver la reliure et la couverture originales assorties d'une condition similaire, également imposée à l'éditeur suivant.

Publié par l'Union interparlementaire

CP 330  
1218 Le Grand Saconnex  
Genève, Suisse  
Tél. : +41 22 919 4150  
Fax : +41 22 919 4160  
Courrier électronique: [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
Internet: [www.ipu.org](http://www.ipu.org)

Conception et mise en page:  
Julian Knott ([www.julianknott.com](http://www.julianknott.com))

Photographies:  
Giancarlo Fortunato ([www.fon.gs/gfp](http://www.fon.gs/gfp))

Imprimé par Graphi 4 ([www.graphi4.fr](http://www.graphi4.fr))

## Avant-propos

**Selon l'adage, « le savoir c'est le pouvoir ». Lors de la Conférence intitulée « Contribuer à la démocratie : renforcer les capacités pour répondre aux besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir », un des participants a ajouté : « et nous nous efforçons de faire des parlementaires des gens très puissants ». Nous partageons cette aspiration car elle est fondamentale pour la qualité du travail parlementaire et de la démocratie elle-même.**

Tous les parlementaires du monde ont besoin d'informations pour pouvoir faire leur travail. Il s'agit là de la matière première qu'ils appréhendent selon leur propre sensibilité politique, pour prendre des positions et des décisions. Les difficultés que rencontrent les parlementaires sont immenses. Elles peuvent varier d'un pays à l'autre, mais tous les parlementaires doivent faire face à un environnement en rapide évolution dans lequel les informations sont plus largement accessibles, plus immédiates et plus difficiles à vérifier qu'elles ne l'ont jamais été.

Contrairement à nombre d'autres diffuseurs d'information qui cherchent à fournir des informations pour influencer sur le point de vue des parlementaires, les services bibliothécaires et de recherche des parlements ont pour mission de fournir des informations non partisans, ce qui en fait une ressource sans équivalent qu'il convient d'apprécier à sa juste valeur et de promouvoir.

La Conférence « Contribuer à la démocratie » visait à renforcer le dialogue, la compréhension mutuelle et les bonnes pratiques entre trois pans du Parlement – à savoir les parlementaires, les Secrétaires généraux et les bibliothécaires et analystes. On trouvera dans le présent rapport un

inventaire des nombreuses difficultés que rencontrent les parlementaires pour s'informer et les services bibliothécaires et de recherche, pour répondre à leurs besoins. Ce rapport fait par ailleurs état des différentes manières dont les parlements font face à ces difficultés et propose de renforcer la coopération internationale. Nous avons la ferme intention de continuer à travailler ensemble au renforcement de la capacité des parlements d'offrir des services d'information de qualité aux parlementaires, partout dans le monde.



**Anders B. Johansson**  
Secretary General  
Inter-Parliamentary Union

**Hafnaoui Amrani**  
President  
Association of Secretaries General  
of Parliaments

**Claudia Lux**  
President  
International Federation of Library  
Associations and Institutions

# 1. Introduction

**Une conférence d'une journée, sur le thème Contribuer à la démocratie : Renforcer les capacités pour répondre aux besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir, s'est tenue à Genève, en Suisse, le 16 octobre 2008. Elle était conjointement organisée par l'Union interparlementaire (UIP), l'Association des secrétaires généraux de Parlements (ASGP) et la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA). Y ont assisté plus de 200 participants faisant partie de quelque 70 délégations, dont des parlementaires, des secrétaires généraux et des responsables de services de bibliothèque et de recherche.**

L'objet de la conférence était de permettre un échange de vues sur les difficultés rencontrées par les parlementaires dans la recherche de l'information et du savoir dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions. À cette fin, l'ordre du jour était axé sur l'évolution des besoins d'information des parlementaires et le rôle que peuvent jouer les parlements, les secrétaires généraux et les services de bibliothèque et de recherche pour répondre à ces besoins.

Cet événement – qui a eu lieu au lendemain de la 119<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et de la réunion d'automne de l'ASGP – s'est tenu à peine deux mois après la 24<sup>e</sup> préconférence annuelle de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA, dont le Canada a été l'hôte à Ottawa. À cette occasion, des représentants de bibliothèques législatives de partout dans le monde ont exploré des moyens d'aider les parlementaires à rendre le processus démocratique plus efficace.

Au cours la conférence qui s'est déroulée à Ottawa, on a fait ressortir les principales difficultés auxquelles sont confrontées les organisations parlementaires de différents pays, notamment :

- » les progrès technologiques, qui ont modifié non seulement les besoins des parlementaires, mais aussi leurs attentes;

- » l'insuffisance des ressources et des compétences, qui nuit parfois à la prestation de services de qualité;
- » le besoin de matériel et de services bibliothécaires traditionnels diminue tandis que le nombre de demandes d'analyses complexes et souvent interdisciplinaires augmente; et
- » la nécessité de collaborer avec des partenaires d'autres pays afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies fructueuses et innovatrices pour surmonter ces difficultés.

C'est dans ce contexte que la conférence Contribuer à la démocratie a été organisée. La préconférence tenue à Ottawa a permis aux représentants de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA de mettre en commun des idées et des expériences et de tisser des liens avec des gens du milieu. Le travail en partenariat avec l'UIP et l'ASGP et le prolongement de ce dialogue dans un contexte parlementaire plus vaste a donné aux parlementaires, aux secrétaires généraux et au personnel des bibliothèques et des services de recherche parlementaires la chance de débattre et d'étudier collectivement les difficultés communes. Comme il est énoncé dans le rapport, le processus a non seulement aidé les organisateurs de l'événement à créer des liens plus solides, mais servira également de guide pour de futures initiatives de collaboration.

Le présent rapport repose sur les allocutions d'ouverture des représentants des groupes organisateurs, les exposés présentés à l'occasion des quatre séances ainsi que sur le contenu des discussions plénières. Pour établir le contexte de ces discussions, le rapport renferme une reproduction du document d'information sur lequel les participants se sont fondés pour organiser leurs exposés et points de discussion. Enfin, le rapport résume les principales conclusions et recommandations issues de cette conférence.

## 2. Document d'information<sup>1</sup>

**Il ne faut pas oublier que l'accès en temps opportun à une information fiable est absolument essentiel au bon fonctionnement d'une assemblée législative démocratique. Pour bien exercer leurs fonctions législatives, les parlementaires ont besoin d'information pour comprendre les enjeux, trouver des solutions, élaborer des politiques, en prévoir les effets, et influencer les décisions du gouvernement. Dans le cadre de leur fonction de supervision du pouvoir exécutif, ils ont besoin d'information pour évaluer le succès des programmes en cours et en cerner les points faibles.**

Les bibliothèques parlementaires et les services de recherche doivent comprendre les besoins de leurs clients afin d'être en mesure de leur fournir de l'information spécialisée qui aidera considérablement les parlementaires, qui travaillent sous une forte pression et disposent de très peu de temps. Ces services contribuent à l'efficacité du parlement en fournissant de l'information sérieuse, indépendante et non partisane. Les parlementaires apprécient de plus en plus les services de bibliothèque et de recherche spécialisés. Les moteurs de recherche et d'autres sources donnent accès à une quantité croissante d'information, mais bien souvent, ceux qui



<sup>1</sup> Ce document a été rédigé par la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA, en collaboration avec l'UIP et l'ASGP.



fournissent l'information le font dans le but de promouvoir un certain point de vue ou une ligne de conduite particulière. L'information provenant d'une source fiable est de plus en plus recherchée.

C'est sans doute dans les démocraties naissantes et les économies en voie de développement que les parlementaires ont le plus besoin d'information indépendante, là où les gouvernements ont souvent le monopole de l'information et où il existe peu de sources d'information autres que gouvernementales. Quand le gouvernement est la seule source d'information, ou quand l'information est tout sauf transparente, les parlementaires ont bien peu de moyens à leur disposition pour amener les gouvernements à rendre des comptes. Il risque d'un résultat un déséquilibre entre les pouvoirs législatif et exécutif.

Au cours des vingt-cinq dernières années, les parlementaires ont multiplié leurs demandes pour des services d'information plus pointus, notamment des analyses d'experts et la synthèse de l'information. Il y a aussi une plus grande concurrence avec les groupes d'intérêt et les organisations qui offrent leur version de l'aide en matière d'information et de mise au courant au moyen de campagnes de communication intensives. C'est tout un défi pour les parlementaires que de s'y retrouver dans cette avalanche d'information.

De tout temps, le rôle des bibliothèques parlementaires a comporté la collecte, le catalogage et la conservation de documents, de même que la prestation de services d'information. Au cours des dernières décennies, ces services ont beaucoup évolué dans de nombreuses régions, parallèlement aux nouvelles technologies d'information et de communication, qui ont fondamentalement changé la façon dont les parlements assurent la gestion du savoir et de l'information.

Certaines bibliothèques parlementaires et certains services de recherche se sont bien adaptés à ce nouvel environnement en créant des produits et des services

D'autres services de bibliothèque et de recherche ont conservé le rôle plus traditionnel de fournisseur de livres, de journaux et de documents et n'ont peut-être pas la capacité, les ressources ou le soutien institutionnel nécessaires pour mettre en place un modèle de service amélioré.

---

d'information pratiques et axés sur le client qui prévoient les besoins de la clientèle, de même que des programmes de formation qui aident les parlementaires à avoir accès à l'information et à s'en servir. À ces services s'ajoutent souvent d'autres fonctions d'information et de documentation, comme les programmes de sensibilisation du public, l'archivage numérique des délibérations parlementaires et le dépouillement des médias.

D'autres services de bibliothèque et de recherche ont conservé le rôle plus traditionnel de fournisseur de livres, de journaux et de documents et n'ont peut-être pas la capacité, les ressources ou le soutien institutionnel nécessaires pour mettre en place un modèle de service amélioré. Les nouveaux services dans les États sortant d'un conflit et dans certaines nouvelles démocraties peuvent éprouver des problèmes plus graves en matière de ressources.

Le défi est l'élaboration de stratégies qui appuient l'évolution des bibliothèques parlementaires et des services de recherche afin qu'ils offrent une valeur ajoutée à leurs clients. En adoptant de nouvelles méthodes et technologies en gestion de l'information, ces services peuvent représenter une partie de la solution à l'avalanche d'information et aux problèmes de responsabilité et de qualité des mesures législatives. L'objectif, que certains services ont déjà atteint, consiste à renforcer la capacité d'offrir un appui soutenu et adapté aux exigences précises des parlementaires en matière d'information.

## 3. Mots d'ouverture et de bienvenue

### M. John Pullinger

bibliothécaire et directeur général, Services d'information,  
Chambre des communes, Royaume-Uni

...a donné le coup d'envoi à la conférence, à titre d'animateur, en résumant la tâche à accomplir : favoriser une meilleure compréhension mutuelle. Il a relevé un constat pertinent – la complexité croissante des besoins des parlementaires – et indiqué que les bibliothèques législatives et les services de recherche devaient plus que jamais collaborer étroitement avec leurs clients pour mieux s'adapter et répondre à leurs besoins en matière d'information et de savoir.

Par la suite, les représentants des organisations d'accueil ont fait part de leurs attentes à l'égard de la conférence.

### L'honorable Theo-Ben Gurirab

Président de l'UIP

...a indiqué que de nombreux parlements nationaux n'avaient pas accès à toute l'information nécessaire. Il a insisté sur l'importance que les parlementaires soient bien renseignés au moment de prendre des décisions, et a souhaité à tous les participants des délibérations fructueuses.

### M. Anders Johnsson

secrétaire général de l'UIP

...a expliqué que c'était la troisième année que l'UIP et l'ASGP organisaient une conférence sur les besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir à la suite de l'Assemblée de l'UIP à Genève. Chaque conférence





➔ portait sur différents aspects de l'information et des parlements : la première, organisée de concert avec l'Union européenne de radiodiffusion, était axée sur le réseau public de radiodiffusion dont se servent les parlements pour communiquer avec les citoyens; la deuxième, présentée en collaboration avec le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication au Parlement et les Nations Unies, traitait de l'utilité des technologies de l'information et des communications au sein des parlements.

M. Johnsson a fait remarquer qu'au début des années 1990, l'UIP aidait notamment les parlements qui dépendaient uniquement de leurs ministères et organismes gouvernementaux au chapitre des services d'information et de recherche à développer leurs propres capacités. Bien que la situation se soit améliorée pour bon nombre d'entre eux, il reste encore des besoins à combler en matière d'information. Il a proposé que cette réunion constitue la base d'un partenariat durable destiné à satisfaire les besoins des parlementaires.

Il a invité les participants à aborder les aspects suivants :

- » l'information dont les parlementaires ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions;
- » en quoi les services de bibliothèque et de recherche parlementaires s'inscrivent dans la mission globale du secrétariat parlementaire;
- » les transformations qui s'imposent pour les bibliothèques traditionnelles;
- » les mesures que doivent prendre les bibliothèques pour entretenir et renforcer leurs relations avec les parlementaires;
- » les moyens d'améliorer les services de bibliothèque et de recherche parlementaires, grâce à un appui à l'échelle nationale et internationale;

- » les difficultés auxquelles font face les services de bibliothèque et de recherche parlementaires dans les pays développés et en voie de développement; et
- » les partenariats potentiels entre les divers intervenants (l'UIP, les parlements, l'ASGP, l'IFLA) – qui devrait jouer un rôle de premier plan?

#### **M. Anders Forsberg**

président sortant de l'ASGP

...a commencé son discours en parlant de l'évolution de la société industrielle vers une société d'information. Il a expliqué que nous vivons aujourd'hui dans une société où la création, la distribution et l'utilisation de l'information font partie intégrante de tous les secteurs d'activité, c'est-à-dire économique, politique, social ou culturel. Bien entendu, la société du savoir est un concept qui est étroitement lié, mais pas autant que la démocratie elle-même. Pour cette raison, il est difficile d'imaginer une démocratie sans information ni savoir. Puisque l'information est la pierre angulaire de la démocratie, le thème de cette conférence est d'autant plus important et pertinent.

Il a noté qu'au cours des cinquante dernières années, les parlementaires ont multiplié leurs demandes pour des services d'information plus pointus, notamment des analyses d'experts et la synthèse de l'information. Les services de bibliothèque et de recherche parlementaires ont joué un rôle important à ce chapitre. Il a indiqué qu'il souhaitait que cette conférence donne lieu à une discussion fructueuse sur les besoins changeants des parlementaires et leurs différents besoins ailleurs dans le monde.

Il a également soutenu que les secrétaires généraux des parlements, le personnel des services de bibliothèque et les parlementaires qui ont recours à ces services ont une responsabilité commune, celle de permettre aux parlements de combler les besoins en matière d'information et de savoir. Dans cette optique, il a exprimé le souhait que la conférence aboutisse à d'autres réunions et activités dans le futur et a encouragé les participants à songer aux mesures que les partenaires pourraient prendre à cet égard.



→ **Mme Claudia Lux**  
présidente de l'IFLA

...a souligné que les bibliothèques législatives et les services de recherche veillaient à ce que les parlementaires disposent de l'information nécessaire pour assurer une bonne gouvernance démocratique. La Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA regroupe des spécialistes de l'information de nombreuses assemblées législatives. Elle comprend des membres de plus de 120 bibliothèques parlementaires supranationales, nationales et infranationales dans quelque 80 pays, et a pour mission de promouvoir le rôle des services de bibliothèque et de recherche pour aider les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions législatives.

Ce qui distingue les bibliothèques législatives et les services de recherche, c'est leur clientèle. Les parlementaires doivent remplir plusieurs rôles exigeants, notamment examiner des mesures législatives, surveiller les actions du gouvernement et entreprendre des études en comité. Ils représentent également les intérêts de leurs électeurs ou de leurs circonscriptions, interagissent avec leurs homologues d'autres pays et assument diverses fonctions au sein de leurs partis politiques respectifs. Dans le cadre du processus, les parlementaires utilisent l'information que leur fournissent les bibliothèques législatives, de même que les travaux de recherche et d'analyse menés par les services de recherche parlementaires.

Mme Lux a indiqué que les bibliothèques parlementaires sont souvent appelées à aider les parlementaires à s'y retrouver dans cette avalanche d'information; à s'adapter aux attentes toujours plus grandes de leurs clients; et à répondre aux demandes de plus en plus exigeantes. Une grande partie du travail à valeur ajoutée des services de bibliothèque et de recherche consiste à évaluer de façon objective et à condenser une foule de renseignements sur un sujet donné.

Comme pour les bibliothèques en général, il y a toutes sortes de bibliothèques législatives. La Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA représente des bibliothèques dont les services peuvent



être assurés par un seul employé comme par des centaines d'employés. Elle compte des bibliothèques traditionnelles qui fournissent des livres, des journaux et de la documentation et des bibliothèques modernes qui misent sur les plus récentes technologies de l'information pour servir leurs clients. Par exemple, certaines bibliothèques offrent à leurs clients des produits personnalisés et les encouragent à établir des partenariats avec d'autres fournisseurs d'information. Dans beaucoup de nouvelles démocraties, les bibliothèques législatives disposent de ressources limitées et peinent à offrir un service de haut niveau.

Mme Lux a également rappelé aux participants que les délégués à la conférence de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA, tenue en août 2008 à Ottawa, ont fait valoir que les bibliothèques législatives devaient absolument établir des partenariats pour surmonter les difficultés posées par la conversion de l'information en format numérique et les besoins changeants des clients parlementaires. À cet égard, elle a insisté sur la nécessité de comprendre les besoins et les contraintes des autres pour être en mesure de faire des choix éclairés et ainsi mieux répondre aux besoins des parlementaires. Elle a exprimé le souhait que l'issue de cette conférence serve de fondement à de futures réunions sur les bibliothèques législatives et les services de recherche et le rôle qu'ils jouent pour appuyer les parlements et promouvoir la démocratie.

## 4. Délibérations

**Comme il a été mentionné plus tôt, la conférence avait pour objectif de favoriser les échanges entre les personnes qui utilisent et offrent les services de bibliothèque et de recherche. On espérait qu'une meilleure compréhension mutuelle faciliterait le réseautage entre les parlementaires, les secrétaires généraux et le personnel de bibliothèque et de recherche et, par le fait même, aiderait les personnes chargées de répondre aux besoins en information des parlementaires à créer des produits plus ciblés et utiles.**

On s'est fondé sur cet objectif pour définir l'ordre des séances. La première séance visait à entendre de vive voix les témoignages des parlementaires. La deuxième portait sur la place qu'occupent les services de bibliothèque et de recherche au sein de l'environnement parlementaire. La troisième consistait à évaluer diverses façons d'améliorer les services, compte tenu des progrès technologiques et des besoins changeants des parlementaires; enfin, la quatrième traitait des stratégies destinées à établir des partenariats interparlementaires plus efficaces.

### 1. Les besoins changeants des parlementaires en matière d'information et de savoir

On a demandé aux parlementaires de répondre aux questions suivantes :

- » Quels sont les besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir? Dans quelle mesure les besoins et les attentes sont-ils différents d'un parlement à l'autre? De quelle façon les besoins des parlementaires évoluent-ils?
- » Comment les parlementaires répondent-ils à leurs besoins en matière d'information? Quels défis doivent-ils relever?
- » Quelles sont les attentes des parlementaires envers les services de bibliothèque et de recherche?

Le sénateur canadien, **M. Dennis Dawson**, le membre de la Chambre des représentants d'Uruguay, **M. Diego Cánepa**, et la seconde vice-présidente du Sénat de Thaïlande, **Mme Tassana Boontong**, ont tous indiqué à quel point leurs bibliothèques parlementaires respectives leur avaient permis de s'acquitter convenablement de leurs fonctions parlementaires. Un thème qui est revenu souvent, c'est évidemment la surabondance d'information à laquelle les parlementaires sont exposés et la nécessité que les services de bibliothèque et de recherche puissent leur fournir de l'information exacte, fiable et objective.

Le sénateur Dennis Dawson a parlé de l'évolution du rôle des parlementaires par suite des possibilités et des occasions créées par les nouvelles technologies. Ayant eu recours depuis plus de 30 ans aux services de la Bibliothèque du Parlement du Canada, le sénateur a été témoin de l'adaptation de la Bibliothèque à l'évolution de la technologie et de la demande des utilisateurs. La technologie a entraîné une démocratisation de l'information, tant les parlementaires que le public ayant un plus grand accès à des renseignements sur le travail du Parlement et des parlementaires. En même temps, un plus grand accès augmente le besoin de filtrage et de vérification de l'information. Il souligne



**“Contrairement à l'information que nous communiquent divers groupes d'intérêts ou bureaux de recherche politique, les parlementaires savent que les renseignements que leur fournissent les services de bibliothèque et de recherche sont impartiaux, objectifs et qu'ils ont été analysés par des experts... Autrement dit, les bibliothèques parlementaires nous sont d'une très grande utilité, en tant que législateurs, puisqu'elles nous permettent de consulter de l'information de qualité.”**

Le sénateur Dennis Dawson  
Canada

→ que les renseignements affichés sur des sites publics tels que Wikipédia sont souvent inexacts. Le sénateur compte beaucoup sur les services de bibliothèque et de recherche parce qu'il sait qu'il recevra des réponses impartiales que des experts auront analysées avant de les lui transmettre.

L'autre difficulté, pour le sénateur Dawson, est de fournir l'information dans une forme utilisable. L'information peut être à la disposition du public, mais tant qu'un spécialiste ne l'aura pas évaluée et n'en aura pas fait la synthèse, le savoir recherché peut demeurer insaisissable pour les parlementaires et le public. « Il n'est pas question de savoir qui possède quoi, a ajouté le sénateur Dawson. À titre de parlementaires, nous voulons avoir accès à l'information dans une forme compréhensible pour nous. »

Le sénateur a noté en conclusion que les parlementaires jouent quatre rôles distincts à la Chambre, en comité, dans leur circonscription ou leur région et sur la scène internationale. Ces rôles transcendent les limites entre les différentes institutions parlementaires. Il est donc essentiel que le personnel responsable de la procédure et le personnel chargé des services de bibliothèque et de recherche collaborent étroitement pour que les parlementaires puissent s'acquitter de leurs fonctions démocratiques.

M. Cánepa a principalement parlé du rôle que les bibliothèques parlementaires pouvaient jouer pour obliger le pouvoir exécutif à rendre des comptes. Selon lui, les parlements ont été créés pour contrer le pouvoir de l'exécutif; toutefois, il y a toujours eu un déséquilibre entre l'exécutif et le législatif relativement aux pouvoirs et aux fonds disponibles. Les membres de l'opposition ne jouissent pas du tout des mêmes avantages que les membres du gouvernement – les membres de l'opposition disposent de beaucoup moins de ressources, et l'information dont ils ont besoin est souvent moins accessible. Les services de bibliothèque et de recherche parlementaires peuvent contribuer à rétablir l'équilibre.

**"Nous pouvons certes trouver beaucoup d'information actuelle en ligne... mais nous devons travailler aux côtés de gens possédant une expertise technique, qui sauront tirer profit de toute cette mine de renseignements, afin que nous puissions consulter uniquement l'information qui nous est utile dans le cadre de nos fonctions. Manifestement, il y a beaucoup de technologies qui s'offrent à nous, mais si nous n'avons pas les ressources humaines à notre disposition, les gens formés pour nous aider, nous ne sommes pas plus avancés."**

M. Diego Cánepa  
membre de la Chambre des représentants  
Uruguay

Il a indiqué qu'il y a un fort taux de roulement à l'assemblée législative d'Uruguay, d'une session à l'autre, avec plus de 50 à 60 p. 100 des membres nouvellement élus. Cela signifie que c'est le personnel parlementaire qui détient le savoir institutionnel. Par conséquent, les parlementaires et le personnel doivent collaborer étroitement pour améliorer la compréhension. L'une des principales difficultés est d'accéder à de l'information pertinente. Cela est bien connu, trop d'informations, ce n'est comme pas assez. Nous sommes noyés dans une mer d'information où il est difficile de retenir le contenu pertinent. Il faut du temps pour séparer le bon grain de l'ivraie, et les parlementaires en ont très peu.

M. Cánepa a ajouté qu'un nouveau modèle était désormais nécessaire en Uruguay afin que les services de bibliothèque et de recherche puissent offrir de l'aide sur demande. Les parlementaires ont besoin de mesures législatives comparables, d'analyses et d'information sur des questions dont le Parlement pourrait être saisi. Les parlementaires et les services de bibliothèque et de recherche doivent entretenir des rapports beaucoup plus étroits, de façon à ce que l'information soit adaptée à leurs besoins changeants. Il a insisté sur le fait que les parlementaires ne sont pas élus pour leur connaissance des rouages du Parlement, mais





→ bien pour leur sensibilité à l'égard des besoins des gens. Les électeurs ne choisissent pas nécessairement les gens qu'ils connaissent le plus, mais plutôt les gens qui les représentent le mieux. Un accès à de l'information pertinente profite à tous les membres du Parlement, leur permettant ainsi de mieux faire valoir leurs idées et de réagir concrètement face aux enjeux nationaux et internationaux.

Mme Boontong a souligné l'importance que les parlementaires obtiennent de bons renseignements afin de représenter comme il se doit tous les intérêts divergents. Le Parlement doit faire face à de nouvelles pressions nationales et internationales, et ses actions sont scrutées par un électorat mieux informé et des médias internationaux. Par conséquent, selon Mme Boontong, l'utilisation de l'information dans le cadre de son travail va de pair avec la qualité de son leadership. Pour représenter efficacement la population, il faut à tout prix de l'information crédible, exacte, impartiale, fondée et indépendante. Le pays nous surveille.

M. Boontong était infirmière avant d'entrer au Parlement, et on fait souvent appel à son expertise dans le domaine de la santé – par exemple, au sein du comité de la santé;

**"Les questions que je traite aujourd'hui sont différentes de celles sur lesquelles je travaillais avant d'entrer au Parlement."**

Mme Tassana Boontong  
seconde vice-présidente  
Sénat de Thaïlande

mais elle est aussi appelée à se pencher sur des questions qu'elle connaît moins bien. Avant de se prononcer sur une mesure législative, il faut d'abord lire le texte de loi, examiner l'historique du projet de loi et établir des comparaisons à l'échelle internationale. Il est difficile d'y parvenir sans aide, compte tenu de la quantité d'information disponible, qui est parfois impertinente et erronée. Il y a tellement de sources d'information différentes qui s'offrent à nous – partis politiques, groupes d'intérêts, intervenants, médias, Internet et articles universitaires. Elle compte sur sa bibliothèque parlementaire pour lui fournir des renseignements exacts, pertinents et objectifs en vue de prendre des décisions éclairées.

La séance d'ouverture a suscité de nombreux échanges. Plusieurs délégués se sont réjouis de la présence des représentants de l'UIP, de l'ASGP et de l'IFLA et ont réclamé la tenue d'autres réunions pour discuter des besoins des parlementaires en matière d'information. On a également recueilli les observations suivantes :

**Mme Rosa Fuentes**, directrice de l'information au Sénat d'Espagne, a indiqué que les bibliothèques parlementaires fournissent souvent de l'information aux autres institutions au sein du Parlement – la direction des comités, les services au cabinet ou l'équipe de recherche des caucus – qui, à leur tour, livrent un produit final aux parlementaires. Même si les besoins en information des parlementaires sont comblés, on ne reconnaît pas suffisamment le rôle des services de bibliothèque, et cela peut poser problème lorsqu'une bibliothèque doit demander des ressources supplémentaires.

**M. Fouad Al-Ansari**, directeur de la recherche et des études du Conseil des représentants, Bahreïn, a fait remarquer que les parlementaires ont besoin de soutien pour évaluer l'incidence d'un projet de loi. De tels renseignements ne peuvent être recueillis au hasard sur Internet; ils doivent faire l'objet d'une analyse objective.

**M. Constantin Tshisuaka Kabanda**, secrétaire général de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, a convenu que la gestion de l'information et

de l'expertise est un problème urgent auquel certains doivent remédier, mais a rappelé aux participants que les bibliothèques des pays en voie de développement font face à des difficultés encore plus grandes, comme le manque de connaissances de base qui nuit énormément au développement de leurs capacités. Il a précisé que sa bibliothèque ne comptait que 1 000 volumes pour le moment, mais qu'elle accueillait plus de 7 000 visiteurs au cours d'une session parlementaire. Il a demandé aux participants d'établir un partenariat en vue de renforcer les capacités de sa bibliothèque parlementaire.

**Mme Claudia Lux**, présidente de l'IFLA, a souligné l'importance d'officialiser la relation entre l'IFLA, l'UIP et l'ASPG. À cette fin, elle a proposé la création d'un programme de subventions, dans le cadre du programme « Action pour le **développement** à travers le programme des **bibliothèques** » (ALP), pour renforcer la capacité des services de bibliothèque et de recherche parlementaires, particulièrement dans les pays en développement. Elle a ajouté que l'IFLA devrait assumer un rôle de premier plan à ce chapitre, étant donné que ses membres possèdent l'expérience et les compétences nécessaires.

## II. La valeur des services de bibliothèque et de recherche conçus spécialement pour les parlementaires

La deuxième séance de la journée portait sur les structures et les produits offerts au sein des institutions parlementaires conçus spécialement pour aider les parlementaires. On a posé aux participants les questions suivantes :

- » Quels sont les avantages et les résultats possibles de services de bibliothèque et de recherche parlementaires bien organisés et disposant de suffisamment de ressources?
- » Quelles priorités stratégiques devraient orienter l'évolution des services de bibliothèque et de recherche parlementaires? Quels défis et risques comporte cette évolution?

"Il y a quelques temps, une de nos secrétaires permanentes m'a dit : « Doris, vos députés en savent beaucoup trop. La dernière fois que j'ai comparu devant le comité des comptes publics, je me sentais comme devant un tribunal. Quels renseignements leur transmettez vous? » J'ai souri et je lui ai répondu : « Très bien. Cela signifie que vous devez désormais vous préparer avant de venir témoigner devant nos comités. » Par le passé, il était courant de voir des bureaucrates du gouvernement prononcer des discours ampoulés en supposant que nos députés ne comprenaient rien à ce qu'ils disaient. Ce n'est désormais plus le cas. Par conséquent, notre travail à la bibliothèque et nos services de recherche donnent des résultats."

Mrs. Doris Mwinga  
secrétaire générale de l'Assemblée nationale  
Zambie

- » Quelles modifications y a-t-il lieu d'apporter à la culture et aux compétences des services de bibliothèque et de recherche pour offrir une valeur ajoutée à la clientèle parlementaire?

**Mme Doris Mwinga**, secrétaire générale de l'Assemblée nationale de la Zambie, **M. Xavier Roques**, secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale de France, et **M. Jan Keukens**, vice-directeur des Services d'information, Chambre des représentants des États généraux, Pays-Bas, ont décrit l'évolution de leurs institutions respectives et la façon dont elles cadrent avec le contexte parlementaire.

La nécessité de s'adapter aux nouvelles technologies : voilà un thème récurrent qui s'est dégagé des discussions. Comme M. Roques l'a répété, il faut informatiser, particulièrement si les ressources sont limitées. Au cours de cette séance



→ et tout au long de la journée, on a insisté sur le fait que les bibliothèques traditionnelles pouvaient et devaient se transformer en services d'information modernes.

Mme Mwinga a indiqué aux participants qu'en général, tous les bibliothécaires s'entendaient sur l'importance de redéfinir leur rôle. Ceux-ci doivent adopter une approche active – plutôt que passive – et être à l'écoute des usagers afin de leur fournir de l'information qui leur soit utile. Elle a affirmé qu'à cette fin, sa bibliothèque s'efforçait de maximiser l'utilisation des plus récentes technologies. Depuis 2001, la bibliothèque s'est dotée d'un réseau local et de plusieurs ordinateurs, et travaille actuellement à relier les bureaux de circonscription. Elle numérise les documents parlementaires pertinents et mettra au point des solutions sur le Web aux fins de la gestion de l'information et du savoir et de l'automatisation de la bibliothèque d'ici la fin de l'année. Elle tient également un site Web à jour.

Mme Mwinga a toutefois ajouté qu'en raison d'une importante pénurie de ressources, la situation de la Zambie est très différente des pays développés, où tous les députés possèdent un ordinateur portable et d'autres dispositifs de communication. Cela dit, elle a mentionné que les besoins des parlementaires en Zambie, partout ailleurs en Afrique et dans d'autres pays en développement sont pratiquement les mêmes que dans les pays développés.

Pour faire écho aux observations formulées par M. Cánepa lors de la première séance, Mme Mwinga a soulevé les difficultés auxquelles est confronté le parlement unicaméral de la Zambie, dont 70 p. 100 des membres ont été renouvelés à la suite des récentes élections générales. Sa bibliothèque doit non seulement renseigner les nouveaux membres sur les procédures parlementaires et les services de bibliothèque et de recherche qui leur sont offerts, mais aussi les former sur l'utilisation d'un ordinateur. En effet, moins d'un million





des 12 millions de Zambiens sont formés à l'informatique. Elle a souligné que, dans les pays en voie de développement, les connaissances en informatique des parlementaires et du personnel sont essentielles au renforcement des capacités.

Mme Mwinga a indiqué qu'au bout du compte, lorsqu'un service de bibliothèque et de recherche est efficace, les parlementaires sont mieux informés. On dit que le savoir est synonyme de pouvoir, et nous sommes en train de rendre nos députés très puissants. En terminant, elle a mis les secrétaires généraux, les greffiers et les bibliothécaires en chef de l'Association des bibliothèques parlementaires d'Afrique de l'Est et du Sud (APLESA) – dont bon nombre étaient présents – au défi de prendre cette occasion pour élaborer des plans en vue de réactiver l'association dans trois ans.

M. Roques a indiqué que la création d'un réseau de bases de données centralisées à l'Assemblée nationale de France avait donné une nouvelle vie à sa bibliothèque. Le fait de centraliser le système de fichiers à la bibliothèque a permis de simplifier le déroulement du travail, grâce à la recherche par mots clés, qui facilite l'accès aux recherches effectuées antérieurement.

Il a expliqué qu'au fil du temps, l'Assemblée nationale de France avait conçu différents systèmes d'information incompatibles entre eux. Cela a donc entraîné un chevauchement des tâches. Il fallait donc avoir des contacts pour déterminer si d'autres sections avaient déjà travaillé sur un sujet. Grâce aux banques de données centralisées, les parlementaires et le personnel trouvent plus facile d'obtenir la documentation et l'information parlementaire dont ils ont besoin.

Par ailleurs, on remarque qu'il y a de plus en plus de demandes de recherche complexes de nature internationale et comparative. À cet égard, le service d'études du Parlement français prépare maintenant des rapports de recherche anticipés qui sont distribués au sein de l'Assemblée en format électronique et sur support papier. Cette stratégie a suscité de nombreuses questions, notamment sur la sélection des sujets et sur les personnes responsables.

La question de la recherche prospective et stratégique a été soulevée à plusieurs reprises durant la journée. Les participants ont généralement convenu que dans un monde où les ressources seraient illimitées, la recherche prospective et stratégique serait très utile aux parlementaires. Le fait de pouvoir préparer de l'information en prévision d'un débat d'urgence ou de prendre connaissance d'une question rapportée dans les médias permet de réduire le stress du personnel parlementaire et de veiller à ce que les parlementaires aient facilement accès aux ressources dont ils ont besoin. N'empêche que la plupart des services de recherche ne possèdent ni l'expertise ni les ressources nécessaires pour effectuer des travaux de recherche par anticipation et doivent plutôt se concentrer à produire des produits de qualité dans de courts délais.

M. Keukens a mis l'accent sur une question soulevée par de nombreux participants : trop d'information et pas suffisamment de temps. Il a ajouté que le fournisseur d'information parlementaire moderne se comparait à « un mouton à cinq pattes », c'est-à-dire doté de capacités de communication, d'une attitude extravertie et flexible, d'une démarche de collaboration et de compétences avancées en matière de technologie de l'information et de réseautage.

Les services de bibliothèque et de recherche parlementaires se veulent un guichet unique de renseignements objectifs, issus de différentes sources et reflétant l'éventail de politiques publiques et la mémoire institutionnelle, qui sont essentiels aux parlementaires pour gérer les pressions liées à leur charge de travail.

Cependant, il a fait remarquer que le mandat de la plupart des bibliothèques parlementaires s'était élargi en raison de l'innovation dans le domaine de la technologie et de l'évolution des attentes des clients. Pour cette raison, de nombreuses bibliothèques parlementaires ont du mal à s'adapter aux facteurs suivants :

- » la complexité accrue des demandes (sur un large éventail de questions qui nécessitent souvent des comparaisons internationales);



- ➔ » la diversité croissante des sources d'information;
- » la prolifération des groupes d'intérêts de la société civile; et
- » la fréquence des demandes d'information personnalisée.

Chose certaine, toutes ces pressions cumulées ont eu pour effet d'élever les attentes des clients, dont les délais sont désormais plus serrés, compte tenu des débats d'urgence plus fréquents et de la diffusion de l'information 24 heures sur 24. Ces exigences constituent un défi de taille pour le personnel des services de bibliothèque et de recherche parlementaire, puisqu'ils doivent néanmoins fournir des réponses pertinentes en temps opportun.

Cela dit, M. Keukens a conclu que la bibliothèque parlementaire devait guider les gens vers l'information plutôt que seulement leur transmettre. Elle doit trouver des moyens de sélectionner et de regrouper les sources d'information utiles afin que les clients puissent y avoir facilement accès. Elle doit également bien les outiller et les former.

À la suite des exposés, **M. Allel Haddad**, directeur de la documentation, des publications et des archives pour le Conseil de la Nation, en Algérie, a demandé conseil aux experts pour ce qui est des pays en développement qui souhaitent acquérir une expertise en gestion de documents et renforcer la capacité de leurs bibliothèques. M. Keukens a proposé le jumelage avec une autre bibliothèque et le partage de ressources avec des institutions de l'extérieur. En établissant des partenariats bilatéraux avec d'autres bibliothèques, une bibliothèque peut maximiser ses ressources et son expertise. Les accords de partage des ressources revêtent une grande importance pour les bibliothèques qui possèdent de petites collections et qui ont un accès limité à la technologie. Des partenariats avec des bibliothèques d'État et d'autres institutions locales peuvent

également accroître de façon considérable la capacité d'une bibliothèque. Mme Mwinga a recommandé des détachements auprès d'autres bibliothèques parlementaires et des liaisons avec des bibliothèques d'État et d'université. Elle a indiqué que la bibliothèque zambienne a détaché bon nombre de ses attachés de recherche et bibliothécaires auprès d'autres parlements, et c'est à la suite de cette expérience qu'on a décidé de fusionner les services de bibliothèque et de recherche. Pour sa part, M. Roques est convaincu que le renforcement des capacités passe par l'informatisation.

### III. Stratégies novatrices répondant aux besoins changeants des parlementaires

La Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaire de l'IFLA s'est fixé comme priorité d'innover dans le domaine des services de bibliothèque et de recherche, comme en témoignent les récentes préconférences qu'elle a tenues au Cap, en Afrique du Sud, en 2008, et à Ottawa, au Canada, en 2008.<sup>2</sup> À la lumière de ces discussions, la troisième séance de la journée a porté sur l'élaboration de stratégies visant à répondre à l'évolution des besoins des parlementaires.

Cette séance marquait le lancement du rapport de la 24e préconférence annuelle de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires.<sup>3</sup>

**M. William Young**, bibliothécaire parlementaire du Canada et organisateur de la préconférence de 2008, a expliqué aux délégués que le rapport donnait un aperçu des défis et des pratiques exemplaires de bibliothèques parlementaires du monde entier. Il a expliqué que les discussions et présentations ont tourné autour de la manière dont les bibliothèques parlementaires peuvent contribuer à l'efficacité du processus démocratique.

<sup>2</sup> Consulter le site [www.ifla.org/VII/s3](http://www.ifla.org/VII/s3) pour obtenir de plus amples renseignements sur la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaire de l'IFLA et ses conférences.



À Ottawa, on a beaucoup discuté de la manière innovatrice dont les petites bibliothèques peuvent arriver à offrir une gamme complète de services à leurs clients. Si la préconférence a permis de constater la grande diversité des bibliothèques législatives, chacune ayant sa propre histoire et son propre contexte politique, ainsi que des ressources humaines et financières et une mission différentes des autres, les participants ont par ailleurs noté qu'elles partagent un objectif commun : fournir des services d'information et de recherche fiables et exacts aux clients parlementaires.

Les discussions ont également mis en relief de remarquables similitudes sur le plan des grands défis qui attendent les bibliothèques législatives à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : la profonde transformation du monde de l'information et du savoir à l'ère numérique et l'évolution concomitante des besoins et des attentes de nos clients parlementaires. Dans ce contexte de changements rapides, où les démocraties évoluent chacune à son rythme, avec des outils différents, les bibliothèques doivent plus que jamais assimiler le fonctionnement de nouveaux outils de création et de partage de connaissances.

Les bibliothèques législatives et les services de recherche doivent donc établir des partenariats solides et efficaces avec leurs clients parlementaires et d'autres bibliothèques législatives pour pouvoir relever ces défis.

M. Young a exposé les principaux constats de la préconférence :

1. Les progrès technologiques qui sous-tendent la profonde transformation du monde de l'information et du savoir ont modifié non seulement les besoins des parlementaires, mais aussi leurs attentes.
2. Le nombre des demandes d'information simples a considérablement diminué, tandis que le nombre des demandes d'analyses complexes et souvent

interdisciplinaires progresse; et la demande de services et de documents de bibliothèque classiques baisse avec en contrepartie une augmentation du côté de l'information et des documents sur support électronique.

3. La profonde transformation des besoins et des attentes des clients force les bibliothèques législatives à moderniser leurs méthodes de travail. Si cette situation présente un défi, surtout pour les organisations établies de longue date, elle est aussi une occasion de renouvellement.
4. Les séances d'orientation et de formation destinées aux parlementaires et à leur personnel fournissent l'occasion de renouveler l'image des services en fonction des besoins et des attentes des clients, ainsi que de bâtir des partenariats avec les législateurs.

M. Young a conclu en disant que les bibliothèques législatives auraient tout avantage à multiplier les partenariats avec d'autres bibliothèques, par l'intermédiaire de l'IFLA, pour concevoir des stratégies innovatrices permettant de relever ces défis.

Suite aux remarques de M. Young, **M. Iain Watt**, responsable des services aux usagers, Bibliothèque du Parlement européen, et **Mme Gloria Insaïdo**, bibliothécaire parlementaire, Ghana, ont chacun fait un exposé. On leur a demandé de réfléchir aux questions suivantes :

- » Quels nouveaux services et technologies les services de bibliothèque et de recherche peuvent-ils offrir pour aider les parlementaires à obliger le pouvoir exécutif à rendre des comptes, et à améliorer la qualité des mesures législatives?



<sup>3</sup> Le rapport de la 24<sup>e</sup> préconférence annuelle de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA se trouve à l'adresse suivante : [www.preifla2008.ca/content/IFLARreport-f.pdf](http://www.preifla2008.ca/content/IFLARreport-f.pdf)

- ➔ » De quelle façon les parlementaires peuvent-ils faire connaître leurs besoins changeants aux services de bibliothèque et de recherche? Comment ceux-ci peuvent-ils s'adapter aux attentes et aux besoins changeants des parlementaires?
- » Comment les services de bibliothèque et de recherche peuvent-ils être structurés pour innover aussi rapidement que les meilleurs fournisseurs de services d'information?

M. Watt a rappelé aux participants que les services de bibliothèque et de recherche parlementaires sont très diversifiés. On observe d'importants écarts entre leurs ressources, leurs fonctions, leur histoire et leurs activités. Certaines bibliothèques offrent des services traditionnels, tandis que d'autres proposent des services de plus haut niveau.<sup>4</sup> Par conséquent, ce qui est considéré comme un service de base pour un parlement peut se révéler une innovation extraordinaire pour un autre.

Il a ajouté que l'innovation devrait avoir pour but d'améliorer la qualité et la valeur du service fourni : faire la même chose, mais de façon plus efficace. Selon M. Watt, on distingue trois principaux types d'innovations au sein des bibliothèques parlementaires : la création de nouveaux services, l'adoption de nouvelles approches à l'égard des services déjà offerts (p. ex. trouver des moyens d'améliorer la qualité ou d'accroître l'efficacité des services) ou le développement de nouveaux modes de commercialisation de services.

Pour maximiser les résultats, il est essentiel de bien comprendre les besoins des clients. Pour ce faire, M. Watt s'est penché sur les mécanismes de rétroaction les plus fréquemment utilisés par les bibliothèques parlementaires de partout dans le monde. Ceux-ci varient de rencontres informelles ou d'entretiens individuels pour connaître les points de vue et les besoins des gens à des méthodes plus officielles, telles que des formulaires de rétroaction, des

**"Pour être mieux à même d'innover et de répondre aux besoins de leurs membres, les bibliothèques doivent gérer les changements, faire preuve de souplesse, mettre à profit les connaissances de leur personnel, et entretenir une culture axée sur la collaboration et la créativité. Toutefois, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire."**

M. Iain Watt  
responsable des services aux usagers  
Bibliothèque du Parlement européen

entrevues structurées, des cabinets d'études de marché pour mener des sondages ou des groupes de consultation. M. Watt a exprimé le souhait que tous prennent conscience du fait que chaque contexte parlementaire est unique et diversifié, d'où la nécessité que les bibliothèques et les services de recherche évaluent régulièrement et adaptent leurs produits et services en fonction des besoins de leurs clients.

M. Watt a conclu en exposant certaines tendances émergentes dans les bibliothèques parlementaires. La plus notable est la convergence grandissante entre les services de bibliothèque et de recherche parlementaires. Les fonctions de bibliothèque et de recherche ont toujours été deux domaines distincts. Toutefois, ces dernières années, on a observé une collaboration entre ces deux services. De plus en plus de bibliothèques offrent maintenant une vaste gamme de produits à valeur ajoutée, notamment des résumés et des exposés, plutôt que de simples références. En même temps, les services de recherche éliminent graduellement les longs

<sup>4</sup> M. Iain Watt a fait sa présentation à la lumière des commentaires recueillis auprès des membres de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA.

"Certains savent ce dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions parlementaires, mais il revient également à chaque bibliothèque de renseigner les parlementaires sur ce qu'elle peut leur offrir."

Mme Gloria Insaïdoo  
bibliothécaire parlementaire  
Ghana

Elle a observé que les besoins dans son milieu étaient beaucoup plus simples. Par exemple, de nombreux membres du Parlement du Ghana consultaient les journaux à la bibliothèque. De ce fait, la bibliothèque a mis sur pied un service de coupures de presse à l'intention de certains parlementaires. Au fil du temps, on a remarqué qu'on ne lisait pas les coupures de journaux. Plutôt que de mettre fin au service, la bibliothèque l'a restructuré afin de mettre à la disposition des membres davantage de reportages médiatiques sur leurs activités, de l'information sur leur circonscription, ainsi que d'autres articles d'intérêt. Pour s'assurer de son efficacité, les bibliothécaires ont évalué le niveau de satisfaction des parlementaires. Toutefois, on a appris que la mise en œuvre d'un nouveau service n'était pas une fin en soi; le service doit parfois être ajusté pour correspondre aux besoins des clients. Ainsi, pour innover efficacement, les bibliothèques doivent gérer les changements, offrir des services flexibles, favoriser la créativité et la collaboration et profiter au maximum du savoir de leur personnel.

rapports de recherche approfondis au profit de documents d'information plus concis.

Dans les deux cas, la tendance est à la spécialisation, étant donné le travail des parlements qui est plus précis, technique et exigeant. Parmi les autres nouvelles tendances, on retrouve la recherche anticipée, l'intégration de services de bibliothèque aux méthodes de travail ou aux équipes des projets législatifs, les services audiovisuels tels que les documents d'information audiovisuels et les balados, ainsi que le partage des connaissances et les outils « OpenParl », qui permettent aux citoyens de suivre de plus près le processus législatif. De plus, certaines des plus grandes bibliothèques parlementaires sont à l'heure du Web 2.0 et des outils de réseautage social.

Pour sa part, Mme Insaïdoo a indiqué que la situation varie considérablement dans les pays en voie de développement comme le Ghana. La plupart des parlementaires n'ont pas accès à un bureau, à du personnel, à des ordinateurs individuels ni à Internet, ce qui fait en sorte qu'ils comptent davantage sur la bibliothèque pour obtenir de l'information.

Mme Insaïdoo a également soulevé la question de la formation en informatique. Le personnel de la bibliothèque forme les députés et leur personnel sur l'utilisation de ressources et de bases de données en ligne afin que ceux-ci puissent tirer avantage d'autres ressources documentaires comme un Hansard informatisé et un système de repérage des projets de loi. Sa bibliothèque enseigne également au personnel parlementaire et aux députés à trouver eux-mêmes l'information dont ils ont besoin et elle leur fournit de l'information sur demande.

En dernière analyse, Mme Insaïdoo a souligné l'importance de garantir la valeur et l'utilité des produits et services offerts aux parlementaires. Comme elle l'a indiqué, c'est d'autant plus important dans un contexte où les ressources financières et humaines sont limitées. Cela exige une interaction régulière avec les parlementaires et un mécanisme de rétroaction efficace.

Durant la période de questions, **Mme Nawal Al Shehhi**, chef de la Division de la bibliothèque et de l'information, Émirats arabes unis, a demandé aux experts de parler de



→ l'établissement de partenariats aux fins de la recherche sous contrat. M. Watt a insisté sur l'importance de bien définir les paramètres de recherche lorsqu'on retient les services d'attachés de recherche contractuels. M. Young a ajouté qu'il faut être très ferme lorsqu'il s'agit de partenariats. Il a recommandé d'avoir en place une politique et des lignes directrices pour contribuer à respecter le mandat et les valeurs de la bibliothèque.

**M. Gunnars Fors**, secrétaire adjoint, Comité des affaires étrangères, Suède, et **Mme Siiri Sillajoe**, administratrice générale du service de l'Information économique et sociale, Estonie, ont tous deux indiqué à quel point il était difficile d'obtenir des commentaires constructifs sur leurs produits et services. Mme Sillajoe a insisté sur l'importance de rencontrer individuellement les clients et a demandé aux experts d'expliquer comment ils établissaient et entretenaient des relations personnelles à l'ère de l'électronique. Mr. Watt a

énuméré plusieurs mécanismes de rétroaction, comme le fait de communiquer avec des gens qui n'ont pas eu recours aux services de la bibliothèque récemment, mais il a réitéré que différentes techniques s'imposent selon les diverses cultures. Mme Insaïdo a proposé des réunions de groupes cibles et des séances individuelles avec des membres au cours desquelles on leur demande de remplir un questionnaire. M. Young a parlé d'une récente vérification de la perception menée à la Bibliothèque du Parlement du Canada. Il a retenu les services d'un cabinet d'études de marché pour discuter avec des intervenants et des clients. Par suite des résultats obtenus, la bibliothèque a décidé de réorganiser ses services de façon à mieux servir ses clients. Enfin, M. Pullinger a rappelé aux participants que le plus facile était d'obtenir l'information requise; ce qui est plus difficile, c'est de savoir comment adapter les services en fonction des commentaires recueillis.





Pour conclure, M. Pullinger a demandé aux experts de décrire le plus grand changement qu'ils avaient apporté à leurs bibliothèques respectives. Pour sa part, M. Pullinger a parlé d'un programme qu'il a emprunté à la Bibliothèque du Parlement du Canada et qu'il a adapté au contexte britannique afin de former les professeurs sur la procédure parlementaire. C'est une façon d'engager le public, ce qui permettra à une nouvelle génération d'enfants de mieux comprendre ce que le parlement fait pour eux. Mme Insaïdoo a parlé des travaux menés par le service législatif de Ghana, où l'on prépare de la documentation sur les projets de loi à l'intention des députés. M. Watt a exposé un projet d'intégration mis en œuvre au Parlement européen dans le cadre duquel on a réuni divers spécialistes afin qu'ils collaborent avec le personnel de la bibliothèque dans quatre domaines. Les spécialistes ont guidé les travaux et servi d'intermédiaire entre le personnel et les comités. Par conséquent, le personnel de la bibliothèque, qui devenait de plus en plus spécialisé, s'intéressait davantage aux travaux des comités et cela s'est reflété sur la qualité du produit final. Cette initiative a connu un grand succès auprès des comités et du personnel de la bibliothèque.

#### IV. Partage de bonnes pratiques et renforcement des capacités visant à aider les institutions parlementaires

La dernière séance a porté sur le partage de pratiques exemplaires entre les divers services de bibliothèque et de recherche parlementaires. **Mme Anita Dudina**, directrice du Service de l'information, Parlement de la Lettonie, **M. Martin Chungong**, directeur de la Division de la promotion de la démocratie à l'UIP, et **Mme Mireille Eza**, directrice du programme Noria de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), se sont penchés sur les questions suivantes :

- » Comment les bonnes pratiques des services de bibliothèque et de recherche parlementaires peuvent-elles être communiquées efficacement?

- » Comment pourrait-on mieux coordonner les programmes visant à aider les parlements de pays moins développés à bâtir leur bibliothèque et à renforcer leurs capacités en matière de recherche? Faudrait-il instaurer de nouveaux programmes?
- » Quel rôle les organismes internationaux et régionaux jouent-ils pour renforcer l'appui offert aux parlements?

Les experts ont partagé leur expérience sur le plan du développement de nouveaux services de bibliothèque et ont parlé de la difficulté de coordonner les organisations de l'extérieur. Ils ont souligné l'importance d'harmoniser l'aide provenant de diverses sources; d'établir des plans pluriannuels pour permettre le développement et la mise en œuvre; et de veiller à ce que l'aide soit adaptée aux demandes des nouvelles bibliothèques. On doit chercher des moyens d'appuyer les parlements dans les pays moins développés afin de satisfaire les besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir.

Les experts ont également fait observer que plusieurs programmes et organisations offrent la possibilité d'échanger des pratiques exemplaires au chapitre des services de bibliothèque et de recherche à l'échelle régionale et internationale. Par exemple, un des objectifs clés de la Section des services de bibliothèque et de recherche de l'IFLA est de :

Participer au développement des bibliothèques parlementaires en fournissant aide et assistance selon les intérêts, les besoins et le niveau de développement des parlements dans les différentes régions du monde; encourager des programmes d'assistance et de développement bilatéraux; et de diffuser des informations sur ces programmes.<sup>5</sup>

De plus, le programme ALP de l'IFLA fait progresser la profession de bibliothécaire, les bibliothèques, ainsi que les services de bibliothèque et d'information dans les pays en



<sup>5</sup> Site Web de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA – [www.ifla.org/VII/s3](http://www.ifla.org/VII/s3)

→ développement d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, d'Amérique latine et des Caraïbes. Il y a notamment des organisations parlementaires, comme l'UIP et l'APF, qui offrent des programmes d'assistance technique destinés à appuyer les services de bibliothèque et d'information.

M. Chungong a expliqué que les parlements des nouvelles démocraties ne possédaient ni l'expérience, le personnel, l'information ou l'équipement nécessaires pour servir efficacement leurs membres. Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'UIP fournit des avis, des conseils et un soutien aux parlements. Elle les aide entre autres à évaluer leurs besoins et à élaborer un programme d'appui en conséquence. L'UIP peut tirer parti des ressources de ses parlements membres pour être mieux à même d'assumer un rôle de médiateur entre les parlements membres et les autres organisations, comme l'IFLA. Il a ajouté que presque toutes les demandes d'aide aux parlements étaient liées en partie aux services de bibliothèque et de recherche.

Pour sa part, le programme Noria de l'APF aide les parlements francophones de l'hémisphère sud à renforcer leur capacité de production, de gestion et de transmission de renseignements législatifs. Mme Eza a expliqué que le programme Noria visait notamment à cerner les besoins des parlements, à mettre en œuvre des plans d'action pour répondre à ces besoins et à fournir l'équipement et la formation nécessaires. La formation dispensée par l'intermédiaire du programme Noria est adaptée aux exigences des parlements membres.

On a signalé que les organisations régionales telles que le Centre européen de recherche et de documentation parlementaire (CERDP) facilitaient également le partage de l'information. Le CERDP assure une tribune d'échange entre les parlements participants sur des questions relatives à la gestion des parlements, au statut des parlementaires, aux mesures législatives, à la recherche et aux études de nature comparative. Étant donné que les membres du centre génèrent beaucoup d'information et qu'il peut être difficile de trouver des éléments précis, le CERDP s'efforce de compiler

**"Il y a un moment pour apprendre et un autre pour enseigner, un moment pour recevoir et un autre pour donner."**

Mme Anita Dudina  
directrice du Service de l'information  
Parlement de la Lettonie

des données et des pratiques utiles qui faciliteront l'échange d'idées, l'extraction de données et la circulation d'études.

Mme Dudina a rappelé aux participants que le principal atout d'un parlement était son capital intellectuel. Pour cette raison, les bibliothèques parlementaires et les services de recherche sont de loin les mieux placés pour implanter et entretenir une culture de partage des connaissances au sein des parlements. Elle a ajouté que la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA se veut un réseau pour faire émerger de nouvelles idées, consulter des collègues et leur demander conseil.

Les pays qui ont récemment mis sur pied des bibliothèques législatives sont également en mesure d'établir des partenariats avec des bibliothèques en voie de développement. Elle a fait remarquer que les pays comme la Lettonie peuvent faire de bons médiateurs entre les besoins des nouvelles bibliothèques et l'expertise des bibliothèques établies, grâce aux récentes expériences de transition. Dans cette optique, elle a proposé que des programmes multilatéraux favorisent le jumelage aux fins du transfert des

connaissances entre les pays qui ont dernièrement apporté des changements à leurs services de bibliothèque et de recherche parlementaires et ceux qui en sont aux premiers stades du développement. Comme l'ont fait bien d'autres participants, elle a insisté sur l'importance de tirer des leçons de l'expérience des autres pays, tout en demeurant conscients que chacun a des besoins uniques.

Pour ce qui est des diverses organisations qui mènent des activités de renforcement parlementaire, les trois experts ont indiqué que la coordination entre ces groupes n'était pas toujours idéale. Lorsque de nombreuses initiatives sont en cours, une coordination insuffisante peut parfois causer plus de tort que de bien. À ce propos, Mme Eza a souligné la nécessité d'améliorer la communication de renseignements, la spécialisation des divers joueurs, l'harmonisation des outils et des méthodes de travail et la synergie entre les initiatives. Elle a également encouragé tous les partenaires à adhérer au « principe de réalité », qui consiste à tenir compte de l'uniformité et de la complémentarité des mesures, de l'efficacité avérée des nouvelles méthodes et de l'intégration d'une formation continue à l'intention des gestionnaires.

Mme Eza a ajouté que les partenariats doivent être dynamiques et continus : on ne devrait pas faire quelque chose pour une bibliothèque en développement, mais plutôt avec elle pour favoriser sa viabilité. Par conséquent, la participation et les responsabilités de toutes les parties doivent être clairement définies dès le départ. Tous doivent travailler ensemble, mais chacun doit apporter sa contribution. Cela nécessite des plans pluriannuels aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre.

Dans le cas des nouveaux programmes, il est également important qu'un parlement évalue ses besoins. Cela permet aux parties concernées d'aller de l'avant avec la mise en œuvre. Quant aux programmes existants, il faut reconnaître qu'il y a place à l'amélioration. Les partenaires doivent établir ce qui pourrait être fait au moyen de nouveaux outils ou méthodes. Parallèlement, ils doivent déterminer les ressources humaines disponibles, et ce que peuvent faire les représentants et les parlementaires.

Mme Eza a insisté sur le fait que les services de recherche et les bibliothèques doivent pouvoir se spécialiser. Le perfectionnement professionnel doit cibler les bonnes personnes et être offert par les personnes les mieux en mesure de fournir une aide technique. Il peut parfois être nécessaire de former des petits groupes et de prendre plus de temps. Pour cette raison, il peut être utile d'échanger avec d'autres régions et sous régions pour partager son expertise.

Pour sa part, M Chungong a rappelé à tous les participants que les projets de renforcement des capacités nécessitent diverses options, puisqu'il n'existe pas de solution universelle pour tous les parlements. C'est pourquoi les organisations comme l'UIP peuvent aider les parlements en s'assurant qu'ils élaborent et mettent en œuvre un programme de soutien individualisé en fonction des besoins établis. Il a noté que l'environnement parlementaire était unique et exigeant et qu'il était nécessaire d'adopter une approche délicate du point de vue politique. Tous les partis politiques devraient participer au processus afin de bien comprendre l'importance de cette démarche. Il serait donc utile de former un groupe de champions du changement, venant préférablement de tous les partis.

Comme Mme Eza, M. Chungong a souligné l'importance de la prise en charge locale des projets d'aide. Pour ce faire, les bénéficiaires doivent participer à toutes les étapes, notamment la planification, l'organisation et la prestation. Il a toutefois indiqué qu'il s'agissait d'une entreprise à long terme et qu'on ne peut pas simplement « prendre l'argent et se sauver ». Il faut aussi préparer une stratégie prudente de sortie, dans la mesure du possible, qui implique un engagement de la part du parlementaire bénéficiaire. Par exemple, si on donne de nouvelles technologies, on doit pouvoir compter sur le soutien des intervenants locaux pour assurer l'entretien et la viabilité.

M. Chungong a également indiqué à quel point il était important d'adhérer aux principes de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, qui exige une plus grande cohérence en ce qui a trait au soutien des donateurs, et de s'assurer que l'aide répond bel et bien aux besoins.

## 5. Remarques finales

Au nom du secrétaire général de l'UIP, **M. Martin Chungong** a remercié tous les participants. Il a indiqué que les discussions avaient été très enrichissantes et que la collaboration entre l'IFLA, l'ASGP et l'UIP était le type de partenariat que l'UIP privilégiait pour l'avenir à l'appui de parlements plus forts. Il a invité les participants à poursuivre la discussion au sein de leurs parlements respectifs, en faisant valoir les idées proposées lors de la conférence et en continuant d'établir des partenariats avec d'autres organisations.

Le président de l'ASGP, **M. Hafnaoui Amrani**, a conclu en disant que tout le monde s'entendait pour dire qu'il avait été bénéfique de réunir des parlementaires, des secrétaires généraux et le personnel des services de bibliothèque et de recherche parlementaires pour discuter des questions à l'ordre du jour. Il a indiqué que le rôle des bibliothèques et des services de recherche était crucial pour le bon fonctionnement des parlements. Il a également noté que la conférence avait permis de relever les similitudes et les différences qui existent entre les divers services de bibliothèque et de recherche parlementaires. Comme on l'a clairement énoncé au cours de la conférence, ces services continuent de se heurter aux difficultés posées par les rapides avancées technologiques et la prolifération de l'information. Pour cette raison, le partage des pratiques exemplaires revêt une importance particulière.

Enfin, dans son allocution de clôture, **Mme Gro Sandgrind**, présidente de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA, a insisté sur le fait qu'un service d'information parlementaire solide et indépendant peut contribuer au processus démocratique en fournissant de l'information sérieuse, indépendante et non partisane aux parlementaires, qui sont souvent appelés à travailler sous pression. Tout en affirmant que la rétroaction des clients parlementaires était essentielle au maintien et à l'amélioration des services de bibliothèque, elle a attiré l'attention des participants sur une étude entreprise par

le Centre mondial pour les TIC au Parlement, et publiée dans le *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, qui fournit un excellent cadre pour définir les besoins et les stratégies innovatrices connexes.

Elle a également signalé qu'un document serait publié l'an prochain par l'IFLA en vue de guider les personnes qui mettent sur pied des bibliothèques législatives. Cette publication sera rédigée non seulement pour les bibliothécaires, mais aussi pour les personnes chargées de créer de nouveaux services d'information à l'intention des législateurs. Elle vise notamment les administrateurs et les personnes responsables de l'affectation des fonds.



<sup>6</sup> Le Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement se trouve à l'adresse suivante – [www.ictparliament.org](http://www.ictparliament.org)

## 6. Conclusions et recommandations

**La conférence Contribuer à la démocratie a été conçue comme moyen de faciliter les échanges de vues entre les parlementaires, les secrétaires généraux et le personnel des services de bibliothèque et de recherche parlementaires. En dernière analyse, les participants ont convenu que le débat avait abouti à une compréhension commune de plusieurs points essentiels, notamment l'importance qu'il y a à travailler en collaboration, comme partenaires, pour créer des capacités.**

Plusieurs participants notent que tous les parlementaires, indépendamment de leur situation géographique, de leurs affiliations politiques ou de leurs circonstances personnelles, ont des difficultés à tirer des renseignements utiles et sûrs d'une gamme sans cesse croissante de sources. De ce fait, ils doivent compter de plus en plus sur leurs services de bibliothèque et de recherche pour analyser et résumer l'information et le savoir et pour les présenter à temps dans une forme accessible. Toutefois, cette tendance fait que d'intenses pressions s'exercent sur les services parlementaires d'information pour qu'ils adaptent leurs méthodes et pratiques aux besoins de leur clientèle.

Dans de nombreux pays développés, on s'emploie à centraliser les banques de données parlementaires, à éliminer le chevauchement et à entretenir une communication sans équivoque. On reconnaît de plus en plus que les bibliothèques parlementaires et les services de recherche doivent adapter leurs modèles de service pour refléter leur nouveau rôle. Ils dirigent désormais les gens vers l'information et ne font plus que simplement leur transmettre les renseignements. Ils résumant plutôt que génèrent les connaissances. Par conséquent, certains services parlementaires sont à développer des méthodes de recherche prospective et stratégique, non seulement pour répondre aux demandes, mais aussi pour effectuer des travaux de recherche par anticipation afin d'aller au devant des questions ou des débats parlementaires.

Cependant, dans les pays en développement et les nouvelles démocraties, à ces pressions s'ajoutent l'absence de ressources et d'expertise. Dans ce contexte, le personnel

doit être formé sur l'utilisation des meilleures pratiques, et les clients doivent pouvoir compter sur certains services, notamment une formation en informatique et sur Internet, un service de coupures de presse ou des notes d'information rédigées en langage clair. Devant cette réalité, les parlements collaborent étroitement avec des partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux tels que l'UIP ou le programme Noria pour concevoir des services adaptés qui sont à la fois compatibles avec les ressources disponibles et viables à long terme.

Plusieurs participants ayant des connaissances en matière de projets de renforcement des capacités parlementaires ont souligné que les parlements bénéficiaires avaient besoin de directives pour cerner leurs besoins. Il est important que les bénéficiaires participent à toutes les étapes, notamment la planification, l'organisation, la mise en œuvre et la prestation – et qu'ils comprennent bien les besoins de leurs clients. Ce dernier point a été soulevé à maintes reprises, comme le fait que les services de bibliothèque et de recherche parlementaires – qu'ils soient petits ou grands, bien financés ou aux prises avec des ressources insuffisantes – doivent recevoir des commentaires honnêtes et pertinents pour s'assurer de satisfaire les besoins en information des parlementaires. Dans cette optique, on a insisté sur le fait que les parlementaires devaient être consultés régulièrement concernant leurs besoins et leurs intérêts.

L'élaboration de produits et de services innovateurs constituait un autre thème clé des délibérations. Plusieurs délégués ont indiqué que les innovations devraient absolument être adaptées aux besoins des parlementaires; cela dit, l'ampleur des innovations dépend uniquement de la capacité de l'institution à gérer et à soutenir les initiatives connexes. En effet, comme un délégué l'a fait remarquer, les petits changements aux services et produits existants sont parfois les plus bénéfiques.

Tout compte fait, les délégués ont convenu qu'il était temps d'intégrer davantage le travail des services de bibliothèque et de recherche. Les parlementaires – peu importe leur situation – ont besoin de services d'information et de recherche



objectifs et impartiaux pour s'acquitter de leurs fonctions diverses et complexes. Ces services peuvent être offerts par des équipes formées et impartiales de spécialistes en matière de recherche et d'information qui travaillent en collaboration pour répondre aux besoins de plus en plus spécialisés des parlementaires. Dans ces cas où les parlements doivent renforcer leur capacité et leur expertise, les délégués ont insisté pour que tous les efforts soient déployés dans le cadre de réseaux, de partenariats et de sources de financement pertinentes pour combler ces besoins.

Dans cette optique, deux principales recommandations sont ressorties des discussions de la journée :

1. Les participants ont convenu que la conférence constituerait le début d'un partenariat durable entre l'Union interparlementaire, l'Association des secrétaires

généraux de Parlements et la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA. Les participants croient que ces groupes devraient organiser des réunions régionales pour examiner les problèmes communs et établir en bonne et due forme l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires entre les parlements en créant un programme de subventions, géré par le programme ALP de l'IFLA.

2. Plusieurs organisations régionales et internationales offrent diverses formes de soutien aux parlements et à leurs services de bibliothèque et de recherche parlementaires. Une meilleure coordination des initiatives permettrait d'améliorer les échanges de ressources et de pratiques exemplaires ainsi que la qualité du soutien fourni.





## Union interparlementaire

Créée en 1889, l'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements. Foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale, elle oeuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives.

L'UIP oeuvre en faveur de la démocratie, notamment en renforçant l'institution parlementaire. Au fil des années, elle a contribué à l'élaboration des principes démocratiques de gouvernance et des normes internationales régissant les élections libres et régulières, ainsi qu'à renforcer les systèmes parlementaires d'une cinquantaine de pays. Elle a mis au point des lignes directrices concernant les bonnes pratiques dans les parlements et les méthodes d'évaluation du Parlement.

[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

# ASGP

## Association des secrétaires généraux des parlements

L'Association des secrétaires généraux (ASGP), est un organe consultatif de l'Union Interparlementaire, dont le but est de faciliter les contacts personnels entre les secrétaires généraux de toutes les assemblées parlementaires, que celles-ci soient ou non membres de l'UIP. L'adhésion à l'ASGP est par conséquent indépendante de l'UIP.

L'Association a pour mission d'étudier le droit, les procédures, la pratique et les méthodes de travail des différents Parlements et de proposer des mesures pour améliorer ces méthodes et assurer la coopération entre les services des différents Parlements. L'Association assiste aussi l'Union Interparlementaire, à sa demande, sur des thèmes relevant de la compétence de l'Association. Celle-ci travaille conformément à ses propres règles et méthodes de travail.

[www.asgp.info](http://www.asgp.info)



## Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions

La Fédération internationale des associations de bibliothécaire et d'institutions (IFLA) est la principale instance internationale de représentation des intérêts des services bibliothécaires et documentaires et de leurs usagers. Elle est le porte-parole mondial de la profession.

### La Section des Services parlementaires de bibliothèque et de recherche

The parliamentary libraries of the world, as a distinct type of librarianship, form a Section of their own within IFLA. The purpose of the Section is to apply the general objectives of IFLA to the particular situation of legislative libraries and research services, the national legislatures in the case of unitary states and both national and second-tier legislatures in the case of federal countries.

[www.ifla.org](http://www.ifla.org)



### **Siège**

Union interparlementaire  
5 chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex  
Genève  
Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50  
Fax : +41 22 919 41 60  
E-mail : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

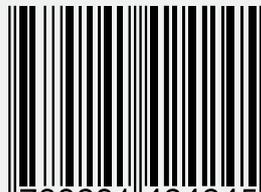
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

### **Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies:**

Union interparlementaire  
220 East 42nd Street - Suite 3002  
New York, N.Y. 10017  
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 212 557 58 80  
Fax : +1 212 557 39 54  
E-mail : [ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

ISBN 978-92-9142-424-5



9 789291 424245 >

